

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 20 avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 avril 2017 à 18H30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
48
Suppléants ayant voix
délibérantes :
0
Conseillers représentés :
8
Total votants :
56

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Carine BRODIN, André IMBERDIS

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**Contractualisation avec Eco-Emballages
DELIBERATION N°20170427-77**

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Le rapporteur expose qu'Eco-Emballage est un éco-organisme agréé pour organiser, superviser et accompagner le recyclage des emballages ménagers. Les collectivités compétentes en matière de collecte des déchets ménagers ont la possibilité de contractualiser avec Eco-Emballage pour bénéficier d'un soutien financier pour le recyclage des emballages ménagers.

Avant fusion des EPCI, les Communautés de communes « Thiers Communauté », « Pays de Courpière » et « Entre Allier et Bois Noirs » avaient contractualisées avec Eco-Emballage. Suite à la réorganisation territoriale, il convient d'établir un nouveau contrat entre Eco-Emballage et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Ce contrat, appliquant le barème E, implique un choix du mode de reprise des matériaux d'emballages ménagers issus des centres de tri. Après comparaison des trois modalités (option Filière / option Fédérations / option Individuelle), Monsieur le Vice-Président propose de retenir, pour l'ensemble des matériaux, l'option Filière.

Ayant entendu l'exposé qui précède,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de contractualiser avec Eco-Emballage en retenant pour la reprise des matériaux l'option Filière ;

Autorise le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

| | | | | | | |
|----------------------------|------|----------------------|------|-------------|-----|---------------------|
| TOTAL VOTANTS : | 56 = | Conseillers Présents | 48 + | Représentés | 8 - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : | 56 = | Pour : 56 | | Contre : 0 | | |
| Abstention : | 0 | | | | | |



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD